



Inspection Académique
des Bouches-du-Rhône

Division des
Personnels

Fax
04 91 99 67
81

Mél.
ce. Dp13 @ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédélec
13231 Marseille
Cedex 1

Mise à jour du 13.01.09

**NOUVELLES REGLES DEPARTEMENTALES
EN VUE DU MOUVEMENT 2009 DES PERSONNELS DU 1^{ER} DEGRE**

Tableau d'équivalence grade / échelon / barème

Grades	Echelons											
instituteur			6	7	8	9	10	11				
P.E. classe normale	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
P.E. hors classe									4	5	6	7
BAREME en points	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26

Pour le mouvement, l'échelon pris en compte est celui détenu par l'agent au 31 août de l'année au titre de laquelle la mutation est sollicitée